

L'ESSENTIEL

des comptes 2016

Un projet associatif au service de tous

2016 a été une année dense car véritablement charnière : faisant suite à notre réorganisation, elle précédait celle des élections présidentielles et législatives. Nous avons en particulier mené une grande mobilisation citoyenne pour préparer ces élections de 2017 avec notre démarche participative #2017Agireensemble.

À notre actif également, de nombreux combats, des succès et une conviction qui s'ancre toujours plus profondément : co-construire avec toutes et tous et nous associer à d'autres associations sont les deux leviers pour réussir à faire progresser les droits des personnes en situation de handicap et de leur famille.



© DR

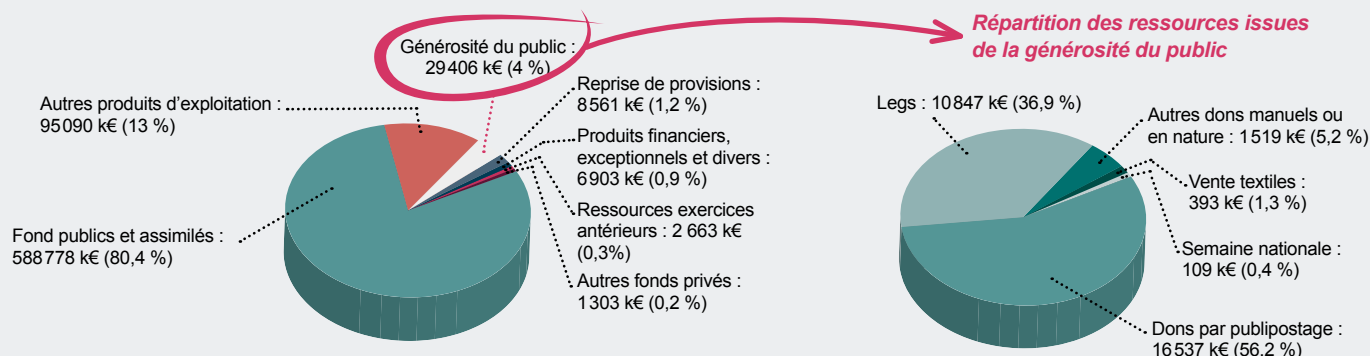
Alain Rochon Président



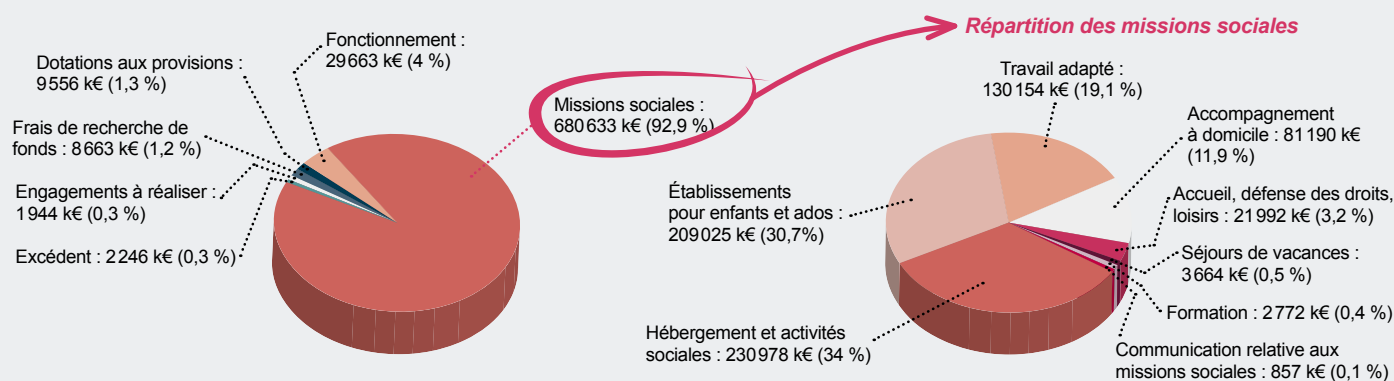
NOUS VOUS RENDONS DES COMPTES

92,9% des ressources sont affectées aux missions sociales de l'association.

L'origine des ressources de l'année



L'emploi des fonds reçus



Données extraites du compte d'emploi des ressources (hors mises à disposition internes de personnel, hors prestations internes de nos EA et ESAT, hors participation des structures aux frais du siège, du service informatique et d'APF Évasion).

En 2016, l'APF a engagé une somme totale de **680 632 687 €** au titre de ses missions sociales, représentant **92,9%** du total de ses emplois. Cette somme est en progression de **+2,6%** par rapport à l'exercice 2015. L'ensemble des missions se décompose comme suit :

- 3,2 % pour le développement de la vie associative, des loisirs et rencontres entre personnes ayant un handicap moteur, l'action en faveur de l'accessibilité et de défense des droits des personnes en situation de handicap, et une partie du financement des services d'aide humaine.
- 0,5 % pour l'organisation de loisirs et séjours de vacances (secteur APF Évasion).
- 31,4 % pour l'action médico-sociale précoce, l'éducation et les soins spécialisés à domicile, l'éducation motrice et la formation professionnelle (sec-

teur des établissements médico-éducatifs pour enfants, adolescents et jeunes adultes).

- 33,9 % pour l'hébergement et les activités d'intégration à la vie sociale (secteur des foyers).
- 19,1 % pour l'insertion professionnelle (secteur des établissements de travail protégé).
- 11,9 % pour les services d'accompagnement à domicile et d'assistance dans la vie domestique.

Les frais de recherche de fonds représentent 1,2 % de nos charges (soit 8,6 M€). Ils comprennent principalement les frais d'appel à la générosité du

public (envoi d'appels à dons, organisation de manifestations et d'événements de collecte, développement des legs), les frais de traitement des dons, des legs et les frais de recherche d'autres fonds privés comme le mécénat. Rapportés aux ressources collectées auprès du public, les frais d'appel à la générosité du public représentent 24,2 %.

Les frais de fonctionnement sont imputables à notre service informatique et à notre siège national qui anime et contrôle l'ensemble de nos structures d'action sociale. Ils comportent également des frais généraux. Les frais de fonctionnement représentent 4 % du total de nos charges.

**MERCI À NOS 298 239 DONATEURS,
22 330 ADHÉRENTS ET 25 000 BÉNÉVOLES
QUI NOUS ONT ACCOMPAGNÉS TOUT
AU LONG DE L'ANNÉE 2016**

UN REFLET PRÉCIS DE LA SITUATION PATRIMONIALE DE L'APF

ACTIFS (en milliers d'euros)	2016	2015	PASSIF (en milliers d'euros)	2016	2015
Actif immobilisé	237 522	240 794	Fonds associatifs	242 949	238 443
Actif réalisable et disponible	239 135	231 761	Fonds dédiés	10 114	12 790
Charges à répartir sur plusieurs exercices	2 892	2 998	Provisions pour risques et charges	19 208	19 438
Total actif	479 550	475 554	Dettes	207 279	204 883
			Total passif	479 550	475 554

Ces 2 tableaux font apparaître l'actif qui montre l'emploi des ressources au fil de l'histoire de l'APF et le passif qui reflète quant à lui l'origine des ressources.

Le résultat comptable de l'association est excédentaire de 2,2 millions d'euros en 2016. Il provient :

- d'un excédent comptable de 1,7 million d'euros réalisé par nos établissements médico-sociaux. Ces fonds publics sont ou non laissés à disposition de l'association pour le fonctionnement ou l'investissement futurs des établissements ;
- d'un excédent de 0,5 million d'euros qui constitue le résultat revenant à l'association, et qui correspond au résultat du mouvement associatif (délégations départementales, une partie des services d'aide humaine, APF Évasion, APF Formation, et notre siège national) et des établissements de travail adapté.

Le secteur en gestion directe qui regroupe notre mouvement associatif et nos activités de travail adapté est excédentaire pour la deuxième année consécutive, ce qui n'était pas arrivé depuis 10 ans. Quant au secteur médico-social, son activité reste dynamique et si son résultat fléchit légèrement, c'est pour l'essentiel du fait de facteurs ponctuels.

POLITIQUE DE RÉSERVES

L'APF dispose de réserves décomposées en :

- Réserves propres : constituées essentiellement par l'affectation d'une partie des résultats antérieurs des excédents des structures en gestion directe, des excédents des structures médico-sociales laissés à disposition de l'association et d'une partie des produits des legs pour financer des projets d'investissement. Le report à nouveau des structures en gestion directe s'élève à - 97 894 k€, les « réserves nettes » s'élèvent donc à 21 664 k€.

- Réserves réglementées : la « réserve de trésorerie », augmentée par affectation du résultat, constitue une avance de fonds laissée provisoirement à disposition des établissements concernés, pour financer leurs besoins en fonds de roulement. La « réserve de compensation » est augmentée ou diminuée par les autorités de contrôle des établissements sous gestion contrôlée. Sa vocation est de permettre de financer le déficit d'un exercice donné par compensation avec les excédents antérieurs laissés exceptionnellement et provisoirement à disposition de l'établissement concerné.



L'APF est agréée depuis 1988 par le Comité de la Charte du don en confiance, organisme indépendant qui contrôle les associations. L'APF s'est engagée à respecter la charte de déontologie du Comité (fonctionnement statutaire, gestion désintéressée, rigueur de la gestion, transparence financière).

LE MODÈLE SOCIO-ÉCONOMIQUE DE L'APF

L'APF est un mouvement de défense et de représentation des personnes handicapées. Elle gère aussi des services et des établissements médico-sociaux.

Nos missions associatives, dont l'objectif est d'accompagner et de défendre les personnes handicapées et leur famille, sont financées par la générosité du public. Ainsi, nos délégations développent, au plan local, la participation à la vie socio-culturelle et la défense des droits, APF Évasion organise des séjours de vacances.

La gestion de nos établissements de santé, médico-sociaux et sociaux, dont le poids témoigne de notre implication à apporter des réponses adaptées aux personnes et qui favorisent, selon les âges, le dépistage du handicap, la rééducation, la scolarité, la formation professionnelle, l'hébergement ainsi que l'insertion professionnelle et sociale, est en revanche financée par des fonds publics.

Votre don fait notre force

DONNER À L'APF : CHAQUE GESTE COMPTE

L'APF accompagne et défend les personnes en situation de handicap moteur et leur famille, au moyen de structures associatives financées par la générosité du public. C'est grâce à vos dons que nos délégations développent au plan local la participation à la vie socio-culturelle et la défense des droits tels que l'accès à tous pour tous.

DONATEURS, BIENFAITEURS ET PARTENAIRES :

UN GRAND MERCI POUR LES ACTIONS QUE VOUS AVEZ PERMIS DE FINANCER SUR VOTRE RÉGION TOUT AU LONG DE CETTE ANNÉE 2016



LES LEGS ET LES ASSURANCES VIE

Nos bienfaiteurs donnent les moyens à l'APF de demain de continuer à innover et de développer des actions.



LE PRÉLÈVEMENT AUTOMATIQUE

pour effectuer des dons réguliers garantit la réalisation et la pérennité de nos projets.



LES PARTENARIATS AVEC LES ENTREPRISES

ont également permis l'aboutissement de projets favorisent l'inclusion en lien avec différents types de structures de l'APF.



LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

au nom de tous les bénéficiaires de nos actions, remercie tous les donateurs et partenaires qui expriment, par leur soutien, leur grande solidarité avec les personnes en situation de handicap.

UNE QUESTION ?




N'hésitez pas à contacter votre délégation départementale ou notre service national des relations donateurs.

 www.apf.asso.fr

 01 40 78 27 08

 accueil.donateurs@apf.asso.fr

 service donateurs APF
17 boulevard Auguste Blanqui
75013 Paris



L'ASSOCIATION DES PARALYSÉS DE FRANCE EST CONTRÔLÉE

Les comptes de l'Association sont contrôlés par le cabinet JEGARD PARIS, commissaires aux comptes. En tant qu'association reconnue d'utilité publique depuis 1945, et agréée par différents ministères (Affaires sociales, Travail-Emploi, jeunesse et Sports, ...), l'Association des Paralysés de France rend compte de ses activités et de sa gestion à ces différentes administrations, avec lesquelles elle est en relation permanente, ainsi qu'au ministère de l'intérieur.

Toutes les informations contenues dans ce document sont issues des rapports annuels et financiers 2016, disponibles sur le site de l'APF : www.apf.asso.fr